

CLASSIFICATION EMPLOYÉS POURQUOI LA CGT VA SIGNER ?

Un petit retour en arrière sur le dossier de classification des employés s'impose

- Un accord-cadre national a été signé le 12/12/02 donnant aux entreprises de la PQR jusqu'au 31/12/05 pour appliquer cette nouvelle grille de classification et de rémunération.

Grâce à votre mobilisation, au bout de 3 ans de négociations au Dauphiné Libéré, celle-ci sera appliquée en janvier 2008 !

- Des fiches aux postes ont été demandées par le Dauphiné Libéré via le cabinet HEWIT et proposées à certains salariés. La CGT était contre cette manière de faire, car elle ne représentait pas la réalité sur le terrain et vous l'a fait savoir.

Grâce à votre mobilisation ces fiches aux postes vont être appliquées dans la nouvelle grille de classification que vous allez avoir !

- La direction vous a fait une proposition d'avancement salariale. La CGT en a fait une autre et vous a demandé de la soutenir par une pétition.

Grâce à votre mobilisation nous avons pu obtenir que le passage de la première à la 2^e catégorie soit obtenu au bout de 3 ans. De la 2^e à la 3^e au bout de 9 ans et à 52 ans, la rémunération automatiquement majorée de 60 euros ! Une clause de revoyure est prévue pour faire le point au premier trimestre 2009.

Cela peut paraître peu, mais lorsque l'on n'est pas capable de se syndiquer à la CGT, de se mobiliser et de signer une simple pétition, il ne faut pas s'attendre à avoir plus de la part de la direction.

On vous l'a écrit : vous obtiendrez ce que vous êtes prêt à aller chercher

Rendez-vous est pris au premier trimestre 2009

**d'ici là syndiquez-vous à la CGT
mobilisez-vous : nous ferons le reste**